

Les prestations du tableau ci-dessous sont exprimées sous déduction de celles de la sécurité sociale hormis pour la garantie Optique

	BASE OBLIGATOIRE DU REGIME PROFESSIONNEL DE SANTE	OPTION (sous déduction de la base obligatoire)
HOSPITALISATION*		
Frais de séjour conventionné ou non	150% BR	300% BR
Honoraires conventionnés ou non, facturés par un médecin adhérent au CAS**	150% BR	300% BR
Honoraires conventionnés ou non, facturés par un médecin non adhérent au CAS**	130% BR	200% BR
Forfait hospitalier (y compris actes lourds)	100% FR	100% FR
Chambre particulière	80€ / jour	80€ / jour
Lit accompagnant	32€ / jour	32€ / jour
Transport	100% BR	100% BR
SOINS COURANTS*		
Consultation/visites médecins ¹	125% BR	150% BR
Actes techniques médicaux ¹	125% BR	150% BR
Auxiliaires médicaux	150% BR	150% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie ¹	125% BR	150% BR
Analyses et examens de laboratoire	100% BR	100% BR
¹ Complément pour les médecins adhérents CAS**	+25% BR	+ 50% BR
PHARMACIE*		
Toutes vignettes (y compris orange)	100% TM	100% TM
DENTAIRE*		
Soins dentaires (hors inlays/onlays)	125% BR	125% BR
Prothèses dentaires /inlays onlays acceptées par la Sécurité sociale (S.S.)	250% BR	350% BR
Implants refusées S.S.	-	508 €
Orthodontie acceptée S.S.	250% BR	350% BR
OPTIQUE – 1 remboursement tous les 2 ans pour les adultes sauf évolution de la vision médicalement constaté***		
<u>Verre blanc sphéro-cylindrique :</u> - dont la sphère est comprise entre – 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries - autres verres	78€ 100€	110€ 140€
<u>Verre blanc sphérique multifocal :</u> - dont la sphère est entre – 4,00 et + 4,00 dioptries - dont la sphère est hors zone de – 4,00 à + 4,00 dioptries	125€ 150€	185€ 250€
<u>Verre blanc sphéro-cylindrique multifocal</u> - dont la sphère est entre – 8,00 à + 8,00 dioptries - dont la sphère est hors zone entre – 8,00 à + 8,00 dioptries	130€ 200€	195€ 300€
Monture	127€	150€
Lentilles acceptée S.S. ou non / an	159€	222€
Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux / an)	254€	381€
ACTES HORS NOMENCLATURE*		
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie, psychologue et psychomotricien pour enfant, sevrage tabagique, moyens contraceptifs et vaccins prescrits mais non remboursés (par personne)	100% de la dépense dans la limite d'un forfait de 60 € / an	100% de la dépense dans la limite d'un forfait de 120 € / an
AUTRES*		
Actes de Prévention	100% BR	100% BR
Forfait maternité / adoption	317€	476€
Cure thermales acceptée S.S.	100% BR	317€
Prothèses médicales orthopédiques et autres	200% BR	200% BR
Prothèses auditives	200% BR	500% BR

FR : Frais réels

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale (reconstitué pour actes non acceptés)

* : remboursements limités aux dépenses engagées et effectuées dans le respect des contrats responsables - prise en charge au minimum du ticket modérateur sur l'ensemble des actes remboursés par la sécurité sociale

** : Contrat d'Accès aux Soins conclu entre l'Assurance maladie et les médecins exerçant en secteur 2 ou qui sont titulaires d'un droit à dépassement permanent ainsi que certains médecins exerçant en secteur 1

*** : L'équipement optique complet (2 verres + monture) est limité à 1 remboursement tous les 2 ans sauf évolution de la vision médicalement constatée et hors enfant de moins de 18 ans. Dans ces deux cas, il est fait application d'un remboursement tous les ans.